

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2016-2021 n° 44 Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

Rapport de la Commission nommée à cet effet

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission composée de :

MM. Patrick Bréchon (président)
Michel Deruaz
Rémi Founou
Christian Hay (rapporteur)
Arthur Petit
Thomas Rigolet (excusé le 15 avril 2020)
Laurent Schatzmann

a examiné le présent préavis lors d'une séance virtuelle tenue le 15 avril et d'une séance en présentiel tenue le 26 août 2020. La réunion en présentiel initialement prévue le 18 mars 2020 a dû être annulée en raison de l'irruption de la pandémie dans notre vie locale.

Introduction

Le préavis concerne le renouvellement du mécanisme de financement de projets régionaux par et au travers de la Région de Nyon (DISREN).

Présentation du projet

Lors de la séance virtuelle du 15 avril 2020, la Commission a reçu M. Denys Jaquet, Syndic, et M. Boris Mury, Municipal à Borex et membre du Comité de direction de la Région de Nyon. M. Mury informe la Commission au sujet du projet qui est la reprise annoncée du mécanisme de financement de projets de 2015. Il précise que le délai (initialement prévu pour le 30 juin 2020) peut être prolongé (3 mois ou ce qui est nécessaire) sans doute par une décision du Comité Directeur ou par le Conseil d'Etat. 5 ou 6 communes ont déjà voté, et accepté le préavis.

Les membres de la commission remercient M. Mury de ses explications et obtiennent de lui quelques réponses aux questions posées.

- Le projet présenté ici (première version du préavis) n'est pas exactement la reprise du mécanisme adopté en 2015/2016. Quelques correctifs nécessaires y ont été apportées. Ils ont été éliminés pour l'essentiel dans la version du 10 août 2020.
- Au niveau du financement, la clause de sauvegarde se calcule l'année du vote. Cela pourrait avoir des conséquences pénibles si une commune souffrait de fortes variations de capacité contributive au cours d'un projet, ou si toutes les communes souffraient d'un choc conjoncturel (comme cela pourrait être anticipé pour la présente pandémie). M. Mury assure que le Comité directeur de la Région de Nyon sera très prudent en adoptant les mesures de financement.
- M. Mury précise encore que pour Rolle, la différence entre les contributions Rolloises et les montants engagés par la Région de Nyon est quasiment nulle. Pour illustrer cela, un tableau des investissements et contributions est annexé au préavis de la Municipalité daté 10 août 2020.

Une fois M. Mury ayant quitté la séance virtuelle, le syndic est interrogé sur la position de la Municipalité au sujet des points suivants :

- Le préavis municipal comporte, au chapitre 2, un texte qui est étranger au sujet. Une nouvelle version, complète, est mise à disposition par la Municipalité (début mai 2020).
- La question du maintien dans la Région de Nyon n'a pas été discutée par la Municipalité. Par contre, la question de savoir si Rolle approuverait le DISREN comme proposé a été débattue ; il a été relevé que l'accès aux financements de tiers resterait possible (le Conseil régional est un cas assez unique dans le canton de Vaud, les autres communes vaudoises parviennent aussi à accéder à des financements).
- Quels projets rollois pourraient bénéficier de financement via le DISREN ? Le syndic cite par exemple la requalification de la RC1, le quartier Schenk (bretelle autoroutière, P+R).

Événement suivant la présentation du projet

Le préavis Municipal #44, depuis sa version initiale, a fait l'objet des corrections suivantes :

- Début mai 2020, une version corrigée, expurgée d'un chapitre « parasite » a été remise à la commission. Cette version porte la même date que la version initiale.
- Début juin 2020, une nouvelle version a été remise à la commission. Cette version modifie le chapitre du financement par cercles d'intérêts, en réponse à une remarque émise par la commission lors de la séance virtuelle du 15 avril. Cette version porte la même date que la version initiale.
- Le 22 juin 2020, le responsable politique de Région Nyon, M. B. Mudry, expose à l'intention du conseil intercommunal, que le chapitre du financement par cercles d'intérêts doit être modifié (ce qui correspond à la version du préavis municipal remis début juin à la commission).
- Enfin, en date du 10 août 2020, la Municipalité émet une version à jour du préavis #44. **C'est ce document qui fait foi dans le présent rapport.**

Discussion du préavis

Les membres de la commission ad hoc relèvent les points suivants :

En défaveur du préavis

Le préavis ne diffère que marginalement du préavis adopté en 2015 pour la période 2016-2019 (échéance de la signature de la convention entre le cercle porteur A et le Conseil intercommunal). La raison de cette différence n'est pas exposée.

Le financement solidaire avec un point d'impôt, qui est présenté comme une limite qui fera l'objet d'une extrême prudence, avait déjà été questionné dans le rapport de la commission de 2015 (« toutefois, la rédaction de la clause de sauvegarde laisse ouverte une marge d'interprétation que la commission regrette »). Le recours à la clause de sauvegarde pourrait devenir plus actuel à l'avenir en raison des baisses de recettes des collectivités publiques ensuite de la pandémie.

Toute référence à la valeur du point d'impôt est pour notre commune à considérer avec attention, tant il est vrai que de trop nombreuses références sont faites à cette valeur pour déterminer le niveau de contributions. Ce qui était supportable en 2015 est devenu ingérable.

La majorité de la commission comprend que l'expérience des premières années du DISREN peut être considérée comme positive, mais relève que le temps nécessaire pour lancer des projets d'envergure n'y était pas suffisant. C'est donc dans les prochaines 5 années que de gros projets pourraient être envisagés, ce qui ouvre la question de l'impact sur les finances fragilisées par la pandémie et les ponctions motivées par la facture sociale.

Le DISREN ne couvre pas l'entier des prestations de la Région de Nyon ; par exemple la subvention du Casino ou l'organisation des transports publics ne sont pas inclus dans le DISREN qui est strictement réservé aux investissements.

En faveur du préavis

Considéré sur sa période de validité, à savoir 3 ans et demi, on peut considérer le DISREN comme étant positif pour la commune de Rolle.

Le DISREN ne peut être considéré comme un « chèque en blanc », puisqu'il existe des outils de vérification et d'approbation.

L'ancien DISREN est caduc depuis le 31.12.2019. Le préavis vise à le réactiver à dater du 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 5 ans (comme prévu dans le préavis de 2015).

La Ville de Rolle a tout intérêt de rester dans le DISREN, car plusieurs projets (RC1, bretelle autoroutière, P+R) pourront profiter ainsi du financement de La Région.

Considérations administratives

Indéniablement, le préavis #44 de la Municipalité a souffert de nombreux défauts administratifs. Tous ne sont pas du fait de la Municipalité de Rolle.

Le préavis tel qu'il est soumis en date du 10 août 2020 porte de nombreuses dates dans le passé (exemple : chapitre 4 qui a été rédigé sans tenir compte des modifications apportées au préavis en juin 2020).

Pour la commission unanime, ces cafouillages administratifs sont regrettables. Le préavis a néanmoins été étudié avec sérieux.



Conclusion de la commission

Ayant noté que la commission des finances ne souhaite pas rapporter au sujet du présent préavis, la commission nommée à cet effet recommande à la majorité (4 voix contre 3), de refuser le préavis municipal #44.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande, à la majorité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir refuser les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2016-2021/ n°44 de la Municipalité du 10 août 2020

Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

1. De refuser le préavis de la Municipalité 2016-2021/ numéro 44

Au nom de la Commission :

Rolle, le 29 août 2020

Le Président

Patrick Bréchon

Le rapporteur

Christian Hay